

Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2023

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 avril 2023

Délibérations publiées le 26 avril 2023



Département de la
Creuse

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Le 12 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23
Etaient présents (21)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Nadine HAGENBACH, Stéphane DUCOURTIOUX, Céline COLLET-DUFAYS, Mireille LEJUS, Marie-Françoise HAYEZ, Johan PICOUT, Bernard ROUGIER, Annick BAUCULAT, Jacques MOUTARDE, Isabelle DUGAUD, André BERGER, Benjamin BOUQUET, Romain COUEIGNAS, Jean-pierre PERRIER, Jean-Luc LEGER, Elodie MALHOMME, Michel GOMY, Emmanuelle LELEU, Catherine DEBAENST
Excusés ayant donné procuration (2)	Thierry ROGER à Mireille LEJUS, Dominique AUPETIT à Nadine-HAGENBACH
Absents excusés (0)	
Absents (0)	

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal et du procès-verbal du 23 mars 2023
3. Budget primitif 2023 de la commune
4. Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'eau
5. Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'assainissement
6. Fixation du taux des taxes locales
7. Questions et informations diverses

1

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Monsieur Benjamin Bouquet.

2

Objet : Approbation du procès-verbal de la précédente séance
Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2023.

Le procès verbal du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Abstentions : Céline Collet-Dufayx, Bernard Rougier, Benjamin Bouquet, Dominique Aupetit, Romain Coueignas, Emmanuelle Leleu absents le 22 mars 2023.

3

Objet : Budget primitif 2023 de la commune
Rapporteur : Jean-Pierre LANNET

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que le budget 2023 tient compte du CA 2022 qui donne des marges de manœuvre et permet de poursuivre une politique d'investissement tout en restant prudent tant en fonctionnement qu'en investissement.

La section de fonctionnement s'élève à 5 143 933,00 € tant en dépenses qu'en recettes.

La section d'investissement s'élève à 3 500 966,00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant la note synthétique transmise au Conseil Municipal et jointe en annexe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés:

VOTE chapitre par chapitre le budget primitif 2023, s'élevant à :

En section de fonctionnement : 5 143 933 € tant en dépenses qu'en recettes

En section d'investissement : 3 500 966,00 € tant en dépenses qu'en recettes

Pour : 18	Contre : 5 Jean-Luc Léger, Elodie Malhomme, Michel Gomy, Emmanuelle Leleu, Catherine Debaenst	Abstentions : 0
------------------	---	------------------------

Lors de la présentation du rapporteur, Michel Moine souligne la suppression de recettes FCTVA, liée aux travaux en régie. C'est une nouvelle baisse regrettable des concours de l'État envers les collectivités.

Jean-Luc Léger demande quel est le nombre d'emplois en Parcours Emplois Compétences (PEC). Jean-Pierre Lannet répond qu'un salarié est en PEC. Des recettes sont également inscrites pour deux Volontariat Territorial en Administration (VTA), non pourvus à ce jour. Une offre d'emploi est en cours.

Jean-Luc Léger demande s'il est prévu une baisse du loyer du Pays Sud Creusois par la commune. Un engagement avait été pris en ce sens, il y a environ 6 mois, sous la condition que la Présidente baisse ses indemnités de la Présidente.

Michel Moine répond que la commune n'a pas été saisie de demande de la part du Pays Sud Creusois.

Concernant le projet de centre de santé, qui doit être débattu en conseil communautaire, Michel Moine espère que chacun comprendra l'intérêt général de ce dossier, en réponse à une demande de la communauté de communes, et sur lequel il a travaillé pendant 2 ans avec Alex Saint-Rapt et des représentants de la Mutualité Française. Dans l'attente de la décision du conseil communautaire, Michel Moine n'imagine pas que des élus pensent que ce projet n'a pas lieu d'être. « *S'il y a bien un sujet transverse, apolitique et qui répond aux besoins de la population, c'est bien celui de la santé* ».

Jean-Luc Léger prend la parole. La fiscalité demeure trop élevée. Si les taux peuvent être comparés et comparables à des taux d'autres villes centres, certaines de ces mêmes villes ne subissent pas une baisse démographique importante. La recette supplémentaire liée à l'effet base représente + 95 000,00 € et 1,8 % des recettes de fonctionnement.

Concernant le centre de santé, Jean-Luc Léger rappelle que des précautions doivent être prises pour que le projet soit accepté par l'ensemble des élus communautaires. Aubusson, tout comme Faux La Montagne ou Vallière, est soucieuse d'avoir une présence de professionnels de santé et d'avoir un engagement financier de la communauté de communes sur le fonctionnement, estimé pour Aubusson à 35 000 €.

Jean-Luc Léger aborde la question de l'église. Si ce dossier n'est pas prioritaire, est-il possible de réfléchir à des financements qui pourraient permettre la réalisation de travaux. Par exemple, la commune de Faux La Montagne a eu un reste à charge de 15 000,00 € sur les travaux menés à hauteur de 500 000,00 € en 2 tranches.

Jean-Pierre Lannet revient sur la baisse de population et dit que ce n'est pas propre à Aubusson. D'autres communes de même strate sur le département connaissent le même phénomène. La Souterraine a perdu aussi de la population et passe sous le seuil des 5 000 habitants.

Concernant la fiscalité, **Michel Moine** rappelle qu'avant l'intégration de la part départementale, le taux du foncière bâti était de 15,50 % à Aubusson, 23,32 % à Guéret, 23,52 % à La Souterraine et 28,77 % à Bourganeuf. La taxe d'habitation d'Aubusson était également plus faible que ces mêmes communes hormis Bourganeuf. La fiscalité de la commune est donc compétitive.

Entre 2000 et 2014, la taxe d'habitation a diminué de 0,14 % alors que la moyenne pour les autres communes françaises similaires est de + 19,32 %.

En 2019, la commune a baissé le taux du foncier bâti de 15,97 % à 15,50 %.

Il est difficile de résoudre la quadrature du cercle avec des charges qui augmentent et des recettes qui baissent. La commune choisit une modération fiscale en se contentant de l'effet taux, indexé sur l'inflation, et donc important en 2023.

Michel Moine rappelle que la commune va subir des dépenses importantes notamment en ce qui concerne l'énergie et les fluides.

Concernant l'église, patrimoine communal, la commune a été approchée par des personnes qui souhaitent mettre en place un chantier école des vieilles demeures françaises en collaboration avec une entreprise aubussonnaise. Le dossier évolue et le Conseil municipal sera informé de l'avancée du dossier. Michel Moine dit être attaché au patrimoine de la commune qui est à la fois cultuel mais aussi culturel.

Catherine Debaenst demande quels travaux sont nécessaires.

Michel Moine répond qu'un état sanitaire de l'église a été réalisé et qu'il s'agit surtout d'aider le bâtiment à respirer. Ce dernier a été trop étanchéifié (jointoiment ciment par exemple).

Marie-Françoise Hayez dit, qu'au niveau des médecins, la communauté de communes pourrait être réticente mais il est important de savoir que des médecins viendront à Faux La Montagne s'il y a aussi des médecins à Aubusson. Il faut éviter l'isolement des médecins qui doivent pouvoir se réunir et communiquer entre eux. Avoir des médecins à Aubusson, c'est faciliter l'installation d'autres médecins dans les communes limitrophes.

Concernant la fiscalité, Marie-Françoise Hayez rappelle la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité ». La fraternité se traduit par la redistribution des moyens à travers les impôts fraternels pour permettre aux communes de subvenir à certaines dépenses pour le bien commun.

Comment expliquer, si la fiscalité est un frein, les transactions immobilières en hausse à Aubusson ?

Par ailleurs, habiter à l'extérieur de la commune représente des frais (frais d'essence et usure du véhicule) pour utiliser les équipements publics (piscine, écoles, cinéma, théâtre, faire les courses,...). Il faut comparer ces frais annuels avec la taxe foncière qui serait due à Aubusson et celle d'une petite commune, moins élevée, mais sans services, sans commerces, sans loisirs et sans médecins.

Cela devrait compter dans le raisonnement des personnes qui souhaitent habiter sur le territoire.

Jean-Luc Léger est d'accord sur la définition donnée de l'impôt et l'évolution des transactions. Cependant, à l'échelle de la Creuse, cela ne se transforme pas en augmentation du nombre d'habitants. Beaucoup de ventes se font pour devenir des résidences secondaires.

Face à la baisse démographique, tous les leviers sont intéressants à explorer et à actionner (OPAH-RU, ORT, PVD,...). La fiscalité peut aussi être un levier pour améliorer l'attractivité de la commune. Les communes limitrophes gagnent des habitants parce que, entre autre, la fiscalité est jugée trop élevée à Aubusson.

Michel Moine dit qu'il faut comparer avec les communes comparables qui supportent des charges de centralité. Sainte Feyre à des taux plus élevés et gagne des habitants.

« Sur la conception de la santé, je ne comprends pas, si un centre de santé est à Aubusson, pourquoi n'y aurait il que des aubussonnais pour le fréquenter. Ce n'est pas le cas quand des Aubussonnais vont voir un médecin à Felletin ou Moutier Rozeille, ou quand des habitants de Faux la Montagne vont à la piscine ou à la Scène Nationale. »

Michel Moine souscrit aux inquiétudes et dit que créer un centre de santé à Aubusson n'est pas le point final à une politique d'encouragement à l'installation de médecins sur le territoire. Il souligne que, si le projet à Aubusson se modélise, à savoir l'investissement aux communes et le fonctionnement à la com com en partenariat avec la Mutualité Française ou d'autres, cela sera excellent. Il peut aussi y avoir d'autres modes de fonctionnement comme à Bellegarde par exemple.

La santé et l'implantation de médecins et de professions paramédicales est la priorité n°1. Si la communauté de communes n'est pas l'outil pour permettre la mise en œuvre de cette priorité, la question se pose de son utilité. L'intérêt général est un centre de santé. Il n'est pas imaginable que des élus soient hostiles à son installation. La commune n'a pas été primo demandeur dans ce dossier porté par Alex Saint-Rapt, à qui Michel Moine rend hommage pour le travail réalisé. Le centre de santé proposé bénéficie de nombreux atouts : positionnement centre-ville, parking, rez de chaussée, locaux disponibles d'une superficie de 300 m², prise en charge par la commune du reste à charge de l'investissement, maîtrise d'ouvrage communal.

Jean-Luc Léger dit que personne ne sera contre le centre de santé à Aubusson. Certains élus veulent simplement un équilibre et une égalité de traitement en fonction des installations à venir sur d'autres communes de la communauté de communes. *« Personne ne critique le fait qu'Aubusson se soucie de l'avenir des professionnels de santé sur son territoire. Personne ne regrette, non plus, d'autres initiatives qui existent pour maintenir et/ou accueillir des professionnels de santé comme une MSP privée à Aubusson. »*

Les autres communes, qui souhaiteraient développer des initiatives pour faire face à leur propre difficultés, demanderont à être accompagnées par la communauté de communes. A ce moment, il faudra que la com com puisse y répondre favorablement si elle accompagne le projet d'Aubusson.

Michel Moine est rassuré sur ce point et rappelle qu'Aubusson a inscrit la dépense nécessaire à la création d'un centre de santé au budget 2023, marquant ainsi sa volonté réelle de trouver des solutions. « *La commune ne prétend pas résumer l'ensemble de la solution mais y contribue de manière certaine* ». Le projet du Docteur Sebenne et de Florence Parrot est complémentaire puisqu'il s'agit de proposer des locaux à des professionnels de santé déjà présents sur la commune alors que le centre de santé vise plutôt à accueillir de nouveaux médecins.

Stéphane Ducourtioux revient sur les propos de Jean-Luc Léger, lors du débat d'orientation budgétaire, et lui pose la question : Comment procéder à des investissements en baissant les recettes et sans avoir recours à l'emprunt ?

Jean-Luc Léger répète qu'il s'agit de renoncer à 95 000 € sur une recette fiscale estimée à 2 M€. Le budget de la commune pourrait diminuer ses dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,8 %. C'est un sacrifice qui pourrait contribuer à amener de nouveaux habitants et/ou de nouveaux commerces générant de nouvelles recettes fiscales. Par exemple, il n'aurait pas recruté un deuxième chargé de communication, qu'il soit homme ou femme. Cela ne nécessitait pas la mobilisation de moyens supplémentaires.

Michel Moine répond qu'il est indigne de s'en prendre à un agent communal, qui a mal vécu l'intervention précédente de Jean-Luc Léger. Un conseiller départemental, élu responsable, ne doit pas tenir ce genre de propos.

Michel Moine revient sur les attributions de compensations perdues sur le 2ème exercice alors même que le conseil municipal avait délibéré pour une baisse sur un seul exercice.

Jean-Luc Léger se souvient des critiques des élus des petites communes qui trouvaient au moment du calcul des attributions de compensation, qu'il protégeait les intérêts de la commune d'Aubusson, en maintenant le principe de la pondération à 60 %.

Les leçons concernant la considération du personnel sont déplacées.

Les aubussonnais sont lassés de ces propos qui sont loin de leur préoccupations.

Michel Moine rappelle que c'est Jean-Luc Léger qui a évoqué ce sujet et l'a revendiqué.

Marie-Françoise Hayez prend la parole et dit qu'il faut savoir rendre Aubusson attractif et que cela passe par la communication. Aubusson Magazine, publié également sur internet, en fait partie. Il permet aux gens extérieurs à la commune de voir qu'il se passe des choses à Aubusson et qu'ils peuvent s'y installer.

Emmanuelle Leleu sourit et répond que le magazine est distribué aux Aubussonnais. Les gens qui veulent venir à Aubusson regardent sur internet. Ce journal papier n'est pas lu. C'est un moyen de communication désuet.

Marie-Françoise Hayez précise que pour communiquer par des moyens modernes, il faut malgré tout écrire des articles.

Nadine Hagenbach dit que les personnes âgées aiment l'Aubusson Mag sur support papier.

Michel Moine précise que la dépense existerait de toute façon puisqu'il faudrait l'externaliser à une entreprise extérieure et précise que l'agent fait parfois d'autres choses comme venir en soutien des autres services.

Monsieur le maire souligne le professionnalisme de l'agent mis en cause.

4**Objet : Budget primitif 2023 - budget annexe de l'eau****Rapporteur : Jean-Pierre LANNET**

Monsieur le rapporteur soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget annexe de l'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	recettes	Dépenses
Section d'exploitation HT	253 056,57 €	253 056,57 €
Section d'investissement HT	593 699,46 €	593 699,46 €
TOTAL	846 756,03 €	846 756,03 €

Considérant la note synthétique transmise au Conseil Municipal et jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

VOTE chapitre par chapitre le budget primitif 2023 - budget annexe de l'eau, s'élevant à :

En section d'exploitation : 253 056,57 € tant en dépenses qu'en recettes

En section d'investissement : 593 699,46 € tant en dépenses qu'en recettes

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Jean-Luc Léger demande où en est l'élaboration du schéma directeur.

Stéphane Ducourtioux répond que le diagnostic est en cours et le schéma directeur en cours de rédaction.

5**Objet : Budget primitif 2023 - budget annexe de l'assainissement****Rapporteur : Jean-Pierre LANNET**

Monsieur le rapporteur soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	recettes	Dépenses
Section d'exploitation HT	388 079,60 €	388 079,60 €
Section d'investissement HT	490 807,53 €	490 807,53 €
TOTAL	878 887,13 €	878 887,13 €

Considérant la note synthétique transmise au Conseil Municipal et jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

VOTE chapitre par chapitre le budget primitif 2023 - budget annexe de l'assainissement s'élevant à :

En section d'exploitation : 388 079,60 € tant en dépenses qu'en recettes

En section d'investissement : 490 807,53 € tant en dépenses qu'en recettes

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

6	Objet : Fixation du taux des taxes locales Rapporteur : Jean-Pierre LANNET
----------	---

La loi 80-10 du 10/01/1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le rapporteur indique que le conseil municipal doit donc se prononcer sur les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB).

A compter de 2023, suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes retrouvent le pouvoir de taux sur les résidences secondaires et autres locaux meublés, non affectés à l'habitation principale.

La municipalité propose trois taux pour l'année 2023: la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur le non bâti, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux.

Pour l'année 2023, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux sur le bâti et le non bâti.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation qui était en vigueur en 2020.

VU la loi de finances,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU le projet de budget de la Commune pour 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés:

FIXE les taux des taxes locales pour l'année 2023 comme suit :

- ◆ Taxe foncière bâti : **38,43 %**
- ◆ Taxe foncière non bâti : **79,09 %**
- ◆ Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés : **15,88 %**

Pour : 18	Contre : 5 Jean-Luc Léger, Elodie Malhomme, Michel Gomy, Emmanuelle Leleu, Catherine Debaenst	Abstentions : 0
-----------	--	-----------------

Marie- Françoise Hayez précise que si la commune baissait son taux pour renoncer à 95 000 € de recettes fiscales, le taux serait fixé à 38,42 % au lieu de 38,43 %. Cela serait il suffisamment attractif ?

Jean-Pierre Lannet répond que c'est toute la problématique du levier fiscal. L'impact est très faible. Le vrai problème se trouve dans les bases fiscales qui sont issues des années 1970 et qui doivent être revues depuis plusieurs années.

Jean-Pierre Lannet remercie l'ensemble des services administratifs et comptables ainsi que le directeur des services techniques pour leur aide très précieuse à l'élaboration des budgets et des comptes administratifs.

Michel Moine s'associe à ses remerciement et souligne la difficulté particulière cette année puisque des agents sont partis en retraite. Pour les nouveaux agents, il faut s'habituer et s'accoutumer à un rythme soutenu avec une passation minimaliste. Il remercie la directrice générale des services et demande à ce que ces mêmes remerciements soient transmis à l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour avoir voté plusieurs budgets dans différentes collectivités, **Jean-Luc Léger** fait remarquer que la présentation des documents est très pédagogique.

Jean-Pierre Lannet rebondit et souligne que ces documents sont très synthétiques et clairs. Ils reflètent ce qui pouvait être dit auparavant oralement et dont personne ne se souvenait. Il rend hommage à Cécile Roussel à l'origine du montage de ces notes.

Michel Moine remercie Jean-Pierre Lannet qui a beaucoup travaillé sur ce dossier et qui appuie les nouveaux collaborateurs.

La séance est levée à 20h10.